

TAILLE DES GROUPES

Nombre de voyageurs

Notre offre de voyages porte exclusivement sur des voyages en groupe planifiés, organisés et réalisés par l'ASP. Afin de répondre de manière optimale à vos besoins et de tenir compte des conditions sur place, la taille des groupes diffère selon qu'il s'agit de voyages avec ou sans prestations de soins.

**Voyages pour tous les membres**

Ces voyages s'effectuent sans direction des soins. La taille du groupe est de 10 voyageurs au maximum, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un voyage en avion ou en car. Si la taille du groupe indiquée en descriptif diffère, c'est en raison de conditions propres à nos partenaires pour cette destination.

Voyages pour les membres tétraplégiques

Pour les voyages en groupe encadrés par l'équipe de direction des soins et les soignants bénévoles, la taille des groupes varie selon le moyen de locomotion. En car, le nombre maximal de participants tétraplégiques est de dix, contre six en avion. Cette taille de groupe permet de garantir un embarquement et débarquement aériens fluides ainsi que votre sécurité à bord du car de l'ASP.

VOYAGES POUR TOUS LES MEMBRES

Vacances en groupe

Des vacances organisées et divertissantes pour personnes autonomes: passer une semaine avec des pairs vous tente? Dans ce cas, nos voyages dédiés à tous les membres (anciennement, «voyages en groupe») sont exactement pour vous.

Au maximum dix personnes en fauteuil roulant partent en vacances, accompagnées ou non. Un ou une responsable de groupe fait partie du voyage. Cette personne organise ce qui convient de l'être, veille à ce que tout ce passe bien, y compris les excursions



captivantes. Votre bonne humeur et vos conversations intéressantes feront que cette semaine de vacances restera inoubliable.

Pour participer, il faut que vous n'ayez pas besoin d'aide pour vos soins quotidiens. En effet, ni soignants ni direction de soins professionnelle n'accompagnent ces voyages. Le fait d'être membre de l'ASP et autonome vous permet de bénéficier du prix réduit de l'arrangement. Le tarif «Autres participants» s'applique à votre accompagnant ou partenaire.

LES TÉTRAPLÉGIQUES EN VOYAGE AVEC TOUS LES MEMBRES

Des tétraplégiques voyagent sans direction des soins: vous vous sentez en forme, appréciez les programmes qui occupent la journée et pouvez vous en accommoder pour vos soins?

Dans ce cas, bien que tétraplégique, vous pouvez participer tant aux voyages pour les tétraplégiques qu'à ceux pour tous les membres, mais ces derniers n'incluent pas de soignants professionnels. S'il vous faut une assistance pour les soins, à vous de l'organiser.

Frais et organisation

Si vous optez comme tétraplégique pour un voyage sans direction des soins, l'ASP vous soutient en prenant en charge, une fois par an, 50 % des frais de voyage de votre soignant. Vous devrez vous organiser vous-même avec cette personne. Si un membre de votre famille voyage avec vous et vous sert de soignant, l'ASP ne participe pas aux frais de celui-ci. Si vous avez besoin d'aide pour trouver une personne soignante, l'agence de voyages de l'ASP vous épaulera volontiers.



VOYAGES POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Avec direction des soins

Nous vous permettons de partir en vacances. Cela est vrai pour vous et pour ceux que vous laisserez derrière vous. Chacun a besoin de faire une pause. Vous-même, mais aussi votre famille, votre partenaire ou vos proches. C'est pourquoi l'ASP propose les voyages pour les membres tétraplégiques.

Désormais, deux responsables professionnels des soins encadreront ces voyages. C'est pour vous la garantie de bénéficier d'un suivi sans faille qui vous permettra de vous concentrer sur un bien agréable dérivatif –

savouer le voyage. Les soins individuels sont assurés par les personnes soignantes bénévoles. Celles-ci suivent le cours d'initiation de l'Association suisse des paraplégiques et disposent de différentes connaissances préalables. Si nous nous chargeons de vous procurer un soignant, vous ne ferez pas sa connaissance avant le voyage. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous inscrire d'office avec le soignant de votre choix. Toutefois, celui-ci ne doit être une personne de votre famille ou vivant dans votre ménage. Pour voyager avec nous, vous devez être tétraplégique et membre actif de l'ASP.

VOYAGES POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Prise en charge des frais

L'ASP entend permettre à tous de partir en vacances. Si vous souscrivez en tant que tétraplégique un voyage avec direction des soins, l'ASP prend en charge une fois par

an 100 % des frais de votre soignant bénévole. Pour tout voyage supplémentaire de ce type que vous souscrivez, elle prendra en charge 80 % des frais pour la personne soignante.

SEMAINE SPÉCIALE POUR LES MEMBRES TÉTRAPLÉGIQUES

Moins de programme, plus de temps pour les soins

Une fois par an, nous organisons un voyage répondant spécialement aux besoins de personnes nécessitant des soins accrus. Les activités et le programme récréatif ont lieu

généralement l'après-midi et laissent suffisamment de temps libre aux participants. De plus, l'équipe de direction des soins et la personne responsable du groupe sont informées de vos spécificités pour y répondre concrètement.

DIRECTION

Direction des soins

Seuls les voyages pour les tétraplégiques sont encadrés par une direction des soins professionnelle et des soignants bénévoles pour un suivi individuel. Cette direction des soins assiste les soignants et assume la responsabilité principale des soins. L'équipe se répartit la journée de soins en tranches horaires.

Direction du groupe

Elle est responsable de l'organisation, des excursions et du programme récréatif. Les vacances balnéaires n'ayant pas de programme récréatif, elles ne disposent pas de direction de groupe.

CHAMBRES

Confort à l'hôtel

Nos hôtels partenaires fournissent, avant toute réservation, le plus de détails possible sur l'aménagement des chambres. Quand il s'agit de partenaires de longue date, nous pouvons aussi compter sur notre expérience. Afin que vous sachiez ce qui vous attend, nous décrivons les chambres ou autres locaux comme suit:

Adapté

Le terme adapté signifie que les chambres ou les locaux sont spécialement aménagés pour les besoins des personnes en fauteuil roulant.

Accessible

Ce terme signifie que les chambres ou les locaux conviennent aux personnes en fauteuil roulant, sans pour autant être spécialement agencés ou disposer de moyens auxiliaires supplémentaires.